Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260408-46_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

# Conseil Municipal du 8 avril 2026

Le 8 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 2 avril 2026.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25
Ayant donné procuration : 2
Absents : 2

**Présents** : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; F. LEON ; M. LE CORRE ; J. LE GLAS ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; M-L. HINRY ; P. PETIBON ; Y. LUCAS ; C. BAUFRETON ; C. PHILIPPE ; J-F. BOUGET ; K-H. HILLION ; S. SALAUN.
**Absents** : L. L'HAVEANT ; M-N. CARLO
**Procurations** : J. DROUOT à B. PRIGENT ; V. PERROT à S. SALAUN
**Secrétaire de séance** : P. HENNEQUIN

**N°46-2026**

**Objet : Modification délibération indemnités aux élus**

M. le Maire informe l'assemblée que la délibération portant attribution des indemnités aux élus (n°27/2026) a été modifiée suite à une alerte du contrôle de légalité. En effet, il convient de préciser que les indemnités dues aux adjoints et conseillers municipaux sont dues à compter de l'envoi de la délibération au contrôle de légalité et non pas au moment de l'installation des élus.
Par ailleurs, il convient de préciser que les indemnités des conseillers municipaux seront versées en une seule fois, au mois de novembre de chaque année. Les indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués seront versées mensuellement. Enfin, un tableau des indemnités avec majoration doit être intégré en annexe à la délibération n°28/2026.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**
**PREND** acte de la modification de la délibération fixant le montant des indemnités des élus (27/2026)
**PREND** acte de l'intégration d'un tableau des indemnités majorés à la délibération n°28/2026
**APPROUVE** le principe de versement des indemnités aux conseillers municipaux une fois par an et non pas mensuellement comme pour le Maire, les Adjoints et les conseillers délégués.

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance
Pierrick HENNEQUIN

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310